

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0024 Séance du Conseil : 11 MARS 2024
COMMISSION FINANCES ET PROSPECTIVES DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mars 2024, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Raymond PLA donne procuration à Antoine PARRA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Maria CABRERA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents/excusés :

Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Yvette PERIOT

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240311-DL2024-0024-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Par délibérations n°DL2020-0168 du 31 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein de la commission Finances et perspectives. Ainsi, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal par commune avaient été désignés.

Par délibération n°DL2021-0171 du 19 juillet 2021 des modifications ont été apportées sur cette liste.

Considérant que de nouveaux changements sont souhaités :

- Sur proposition de la commune de Laroque-des-Albères, M Robert SANCHEZ pourrait être nommé en lieu et place de M. Patrice REMY.
- Sur proposition de la commune d'Ortaffa, Mme Amélie DELMAS pourrait être nommée en lieu et place de Mme Danièle FIGUERES.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à désigner de nouveaux membres pour les communes de Laroque-des-Albères, Ortaffa chargés de siéger au sein de la commission Finances et perspectives.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de M Robert SANCHEZ en qualité de conseiller municipal pour la commune de Laroque-des-Albères, de Mme Amélie DELMAS en qualité de conseillère municipale pour la commune d'Ortaffa chargés de siéger au sein de la commission Finances et perspectives.

Arrête ainsi, la liste des conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Finances et perspectives :

COMMUNES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL
ARGELES-SUR-MER	Julie SANZ	Jacques VILANOVE
BAGES	Marie CABRERA	Anaïs CAZORLA
BANYULS-SUR-MER	Jean-Michel SOLÉ	Didier BURGKAM
CERBERE	Christian GRAU	Boris IGONET
COLLIOURE	Guy LLOBET	Jean-Pierre GILLERY
ELNE	Nicolas GARCIA	Jacques FAJULA
LAROQUE DES ALBERES	Christian NAUTE	Robert SANCHEZ
MONTESQUIEU DES ALBERES	Hervé VIGNERY	Cyrille DE FOUCHER
ORTAFFA	Raymond PLA	Amélie DELMAS
PALAU DEL VIDRE	Bruno GALAN	Pierre ABULI
PORT VENDRES	Grégory MARTY	Yves BLIN
SAINT ANDRE	Gilbert CRITELLI	Zahia MARGUIN
SAINT GENIS DES FONTAINES	Didier CHOPLIN	André COSTARD
SOREDE	Yves PORTEIX	Béatrice DELAUNAY
VILLELONGUE DELS MONTS	Christian NIFOSI	Catherine BEAUVALET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote :

Pour : 36

Contre : 0

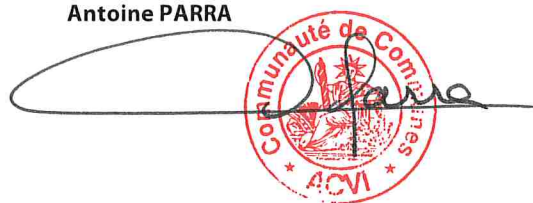
Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/03/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Antoine Parra', written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem featuring a tree and a sun. The signature is a fluid, cursive script.

***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***